PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail* Progrès

Décret n° 2010 - 776 du 7 décembre 2010
portant nomination du Président du conseil d'administration de la société nationale d'assurance et de réassurance du Congo.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu l'ordonnance n° 32-73 du 31 octobre 1973 portant création d'une société nationale d'assurance et réassurance ;
Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;
Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des établissements publics ;
Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

En conseil des ministres ;

DECRETE :

Article premier : Monsieur **Serge Blaise ZONIABA** est nommé Président du conseil d'administration de la société nationale d'assurance et de réassurance du Congo.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Serge Blaise ZONIABA** , sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

2010-776

Fait à Brazzaville, le 17 décembre 2010

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des finances, du budget et
du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO.-